



## Conseil communal d'Arzier-Le Muids

### Rapport de la commission des finances relatif au préavis municipal N° 01/2022 :

#### **Demande de crédit de CHF 70'000.- TTC pour le remplacement des stores des classes du centre communal et scolaire**

---

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Notre commission s'est réunie en date du 1<sup>er</sup> mars 2022 avec Madame la Syndique Louise Schweizer et Messieurs les Municipaux Yann Mufat et Nicolas Ray puis a délibéré à la suite de cette entrevue. La commission tient à remercier Madame la Syndique et Messieurs les Municipaux pour leur disponibilité et leurs réponses.

#### **1. Remarque préliminaire**

En tant que commission des finances, nous nous sommes limités à examiner les questions et enjeux financiers de ce préavis et leurs impacts sur les finances communales. Les questions liées à l'opportunité de cet investissement et à la pertinence des choix de la Municipalité relèvent de la commission ad hoc, au rapport de laquelle nous nous permettons de vous renvoyer.

#### **2. Examen du préavis**

**Intégration au plan d'investissement :** Cette demande ne figure pas au plan d'investissement.

**Budget :** Le montant de la demande de crédit résulte de plusieurs offres demandées par la Commune (3 offres pour les stores intérieurs et 3 offres pour les stores extérieurs).

Les offres les plus avantageuses en terme financier ont été retenues

**Modalités de financement :** le financement de ce préavis est prévu par la trésorerie, ce qui se justifie compte tenu du montant en jeu.

La charge financière s'élève à CHF 3'867.50 par an, soit une charge théorique de CHF 1.30 par habitant/an (situation au 01.09.2021).

**Amortissement :** L'amortissement de cet investissement se déroulera sur une période de 20 ans, par prélèvement au fond de rénovation du bâtiment.

**Risques particuliers liés à cet investissement :** Aucun

**Amendements :** Aucun.

#### **3. Conclusions**

Après en avoir pris connaissance, après en avoir discuté avec la Municipalité et l'avoir examiné et débattu en commission, la commission des finances propose au Conseil communal à l'unanimité d'accepter le préavis municipal n° 01/2022 tel que présenté par la Municipalité, soit :

1. D'adopter le préavis municipal n° 01/2022 relatif à la demande de crédit de CHF 70'000.- TTC pour le remplacement des stores du CCS.
2. De financer ce dernier par la trésorerie.
3. D'amortir ce projet sur 20 ans par prélèvement au fond de rénovation du bâtiment

**Demande de crédit de CHF 70'000.- TTC pour le remplacement des stores des classes du centre communal et scolaire**

---

Arzier - Le Muids, le 15 mars 2022

Pour la Commission des finances :

Christian BRUGGER  
Excusé

Pascal VOUTAT

Frédéric GUILLOUD

Antonio ZANCHIELLO

Didier HERMANN  
Rapporteur